



Paris, le 3 Septembre 2021

Communiqué de presse n° 143

Retraites :

Une sous-indexation insupportable

Depuis de trop nombreuses années, les retraités sont mis à contribution pour maintenir l'équilibre de leurs régimes de retraite et leurs pensions sont régulièrement revalorisées moins que l'évolution des prix ne le justifierait. Ils subissent donc une érosion continue de leur pouvoir d'achat sans pouvoir espérer un rattrapage des amputations subies. La perte est définitive alors même que chacun, à l'âge de la retraite, a pu croire que sa pension était le résultat d'efforts consentis tout au long de sa vie active. Les retraités éprouvent donc naturellement un sentiment de tromperie.

La sous-indexation qui leur est imposée est une solution de facilité qui ne peut perdurer car elle est manifestement injuste. Elle traduit de surcroît une gestion erratique conséquence de décisions successives qui ne sont prises qu'en fonction de résultats de court terme présentés par les régimes. Il faut mettre un terme à cette gestion au jour le jour pour se situer dans une perspective de long terme. Il devient donc de plus en plus urgent que le problème du financement des retraites soit pris à bras le corps dans le cadre d'une réforme du système de retraite français.

Seule une réforme systémique permettra de gérer un régime de retraite sans recourir comme aujourd'hui à des ajustements paramétriques continuels, autant inopportuns qu'inacceptables.

La CFR réclame avec insistance la création d'un système universel de retraite qui non seulement facilitera la gestion financière mais aussi, et peut-être surtout, mettra un terme à la complexité et aux injustices de nos 42 régimes actuels qui sanctionnent les carrières de plus en plus hachées des générations qui nous suivent, en particulier celles des femmes. Dans l'attente, la CFR s'oppose à toute décision visant à n'assurer l'équilibre des différents régimes de retraite que par des moyens portant atteinte au pouvoir d'achat des seules pensions de retraite.

Pierre ERBS
Président de la CFR

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités